

2021-D001

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Envoyé en préfecture le 29/01/2021
Reçu en préfecture le 29/01/2021
Affiché le 29/01/2021
ID : 066-216600825-20210128-2021_D001-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
21/01/2021

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 7
Nombres de membres Absents : 4

Date Affichage
21/01/2021

Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 10

Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et le 28 janvier à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : Mme BADIE F., M. CORREIA J., M. LAUBRAY. J, M. V. PICHEYRE, M. VAILLS S, M. MIRAN P.

Absents excusés : Mme DABOUIS N, M. BRILLARD , M.DOMINGO J.D, M. PUJOL D.,

Procurations : Mme DABOUIS N à M. V. PICHEYRE, M.DOMINGO J.D à M.P.PETITQUEUX, M. PUJOL D. à M. BADIE F.

**Objet de la Délibération :
Extention des compétences du S.I.V.U.**

Monsieur le Maire donne lecture des modifications de statuts proposés par le SIVU Les Angles Formiguères.

Monsieur Le Président du S.I.V.U. FORMIGUERES-LES ANGLES modifie les statuts afin de prendre en compte la reversion des recettes aux communes dans le budget primitif.

Il propose de faire modifier les statuts du S.I.V.U. FORMIGUERES-LES ANGLES..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

DECIDE de rajouter un **article 6 bis indiquant la reversion des recettes au prorata des volumes des effluents à traiter pour chaque commune.**

AUTORISE Monsieur Le Maire à valider ce changement de statuts.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 28 janvier 2021

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe.

